

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 13

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, POUPIN Loïc, MARQUET-SIMONNET Céline, VIGNERON Céline, GICQUEAU Emilie, BREMAUD Damien donne pouvoir à GRELET Nicolas, BARRAUD Cédric donne pouvoir à DIXNEUF Séverine,

Absents ou excusés : LOIZEAU Anthony

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2024042303 - Convention SyDEV : ajout éclairage Village de la Coudrinière

Madame Le Maire explique que le SyDEV propose de contractualiser avec la commune afin de prévoir l'ajout d'un luminaire solaire à LED autonome au village de la Coudrinière. Les montants maximums de travaux prévus sont de 2 997 € HT avec une participation de la commune à hauteur de 2 097 € (70 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention n° L.EC.259.24.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage pour un montant de 2 097 € HT à la charge de la commune.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

Fait à Saint Paul en Pareds, le 24 avril 2024

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.

